

Séance du : 10 février 2020

n° 17/2020

L'an deux mille vingt, le dix février à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Cathy PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Olivier GUERRA, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A.de PRADIER D'AGRAIN à JP.FLUMIAN

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Jean-Pierre FLUMIAN.

Excusés :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Michel GALANT, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Dominique LEGROS, Pierre MONOD, Christian REBELLE, Serge SERRANO, Marc SIE.

Objet : Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le Projet de territoire du PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération n°34/2019 du 25 novembre 2019 déclinant le Programme d'Actions Culture du PETR et son plan de financement pour 2020

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Depuis 2015 avec le lancement de son projet de territoire et la mise en place de sa stratégie locale de développement accompagnée par le Gal des terroirs du Lauragais, le PETR a étudié la faisabilité d'un Pays d'Art et d'Histoire (PAH) sur son périmètre.

A la suite d'un travail technique ayant abouti à un diagnostic culturel de territoire (2017) présenté en Bureau et en Comité Syndical du PETR, l'équipe technique a pu apporter la validité de ce projet de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, renforcé par plusieurs rencontres avec le conseiller Villes et Pays d'Art et d'Histoire de la DRAC.

Cette première expertise a été appuyée par des actions devant abonder le projet culturel qui accompagnera la candidature au label :

- Refonte de l'opération « Lauragais dans les arts » sous le prisme de la mise en valeur et de l'interprétation du patrimoine local ;
- Lancement d'un Appel A Projet associatif intitulé « Itinérances, frontières et coopération » ;
- Réalisation d'une Formation-Développement intitulée « Structurer l'offre culturelle du Pays Lauragais au service des publics » à destination d'une douzaine d'acteurs culturels institutionnels et associatifs du territoire, à l'issue de laquelle la labellisation en Pays d'Art et d'Histoire a été retenue comme axe structurant pour le territoire ;
- Mise en place d'une Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (janvier 2020) dans laquelle les acteurs du patrimoine auront toute leur place (notamment les musées et centres d'interprétation) ;
- Lancement de trois groupes de travail et de concertation prolongeant la logique impulsée par la Formation-Développement et chargés d'accompagner une feuille de route 2020-2022 : 1° « Renforcement de la communication culturelle », 2° « Soutien à la création à la diffusion et au développement des pratiques amateurs », 3° « Animation et valorisation des patrimoine / candidature au label Pays d'Art et d'Histoire »

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Constitués en groupes de travail et de concertation, une dizaine d'acteurs culturels institutionnels et associatifs du territoire sont chargés de proposer des actions de préfiguration à la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et d'accompagner et suivre le travail de l'équipe technique du PETR dans le processus de labellisation.

Réuni sur proposition du PETR, en concertation avec ses EPCI membres, ce groupe est constitué des représentants des structures suivantes, réunis en qualité de « personnes qualifiées » :

- Musée du Lauragais de Castelnaudary
- Le Réservoir, Espace découverte du canal du Midi de Revel
- Musée du Bois, Centre d'art contemporain de Revel
- Association Société d'Histoire de Revel et Saint-Ferréol (Revel)
- Association Centre Lauragais d'Etude Scientifique (Castelnaudary)
- EBUROMAGUS, Musée archéologique de Bram
- Office de Tourisme Intercommunal Au Cœur des Collines cathares (CC Piège Lauragais Malepère)
- Office de Tourisme Intercommunal Pays du Pastel (CC Terres du Lauragais)
- Abbaye-Cathédrale de Saint-Papoul

La liste des participants à ce groupe volontairement resserrée dans un premier temps a vocation à s'élargir au fur et à mesure des besoins posés par la rédaction de la candidature.

Monsieur le Président rappelle que ce label Villes et Pays d'Art et d'Histoire est décerné par le ministère de la Culture aux territoires proposant une politique d'animation et de valorisation du patrimoine en partenariat avec les collectivités territoriales (communes, EPCI, et en particulier Région) ainsi qu'avec l'Etat (DRAC et Education Nationale notamment). Il s'agit d'un outil de développement qui s'inscrit dans une politique publique locale de mise en valeur et d'aménagement du territoire, principalement destinée aux habitants.

Ce label permet une convention de 10 ans renouvelable avec l'Etat autour les axes de partenariat suivants :

- animateur de l'architecture et du patrimoine qui met en œuvre la convention et travaille avec les structures culturelles et touristiques
- OTI au cœur du dispositif : formation et agrément des guides, visites thématiques à l'échelle du territoire, expositions itinérantes, signalisation et balisage, journées nationales, etc.
- Equipements culturels mis en réseau : musées et centres d'interprétation, mais aussi médiathèques, lieux d'exposition, salles de spectacle, cafés associatifs, etc.
- Lien fort avec les associations : cartographie participative (atlas du patrimoine rural...), cycles de conférences, promotion de la culture scientifique et technique, collecte de mémoire, balisage...
- Un travail concret à destination des publics :
- Service éducatif de territoire, en lien avec les musées et centres d'interprétation et avec l'Educ Nat, pour structurer les actions à destination des scolaires, associé aux :
- Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dans le but de sensibiliser, informer et former tous les publics

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Il convient aujourd'hui de délibérer pour permettre le dépôt du dossier de pré-candidature à l'autonome 2020. Ce dossier « de pré-requis », en cours de rédaction en partenariat avec les acteurs culturels du territoire à travers le groupe de travail et de concertation déjà cité, permettra d'engager la procédure et le partenariat avec l'Etat vers une candidature du PETR du Pays Lauragais au label à horizon 2022.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

1°) **de lancer** officiellement le PETR du Pays Lauragais dans une candidature au label Villes et Pays d'Art et d'Histoire ;

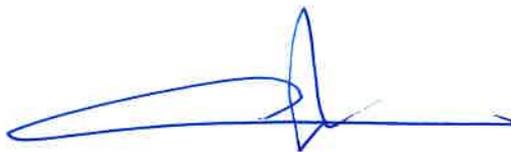
2°) **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à tout mettre en œuvre pour réaliser les études, recherches et démarches nécessaires à l'obtention de ce label ;

3°) **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès des directions déconcentrées de l'Etat (DRAC) et des collectivités territoriales (Région) les aides financières et/ou techniques nécessaires pour la réalisation des travaux de recherche et de documentation nécessaires à l'obtention de ce label.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 10 février 2020.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr